

Entretien avec Alexandra Delozanne : Directrice Commerciale du groupe Sofrapart pour Aratel



Quels services pouvez-vous proposer à un avocat qui s'installe ?

Aratel propose une solution « clé en main » et économique avec son pack LIBEO.

Libeo permet dans le cadre de la création d'un cabinet d'avocat de transférer la ligne de son téléphone de façon totale ou partielle, à une équipe d'assistantes dédiées qui effectuera un accueil personnalisé de ses clients. Le secrétariat externalisé lui assure un service sur mesure du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 13h00. Enfin performant et facile à utiliser, le pack LIBEO garantit à l'Avocat la réception de ses appels en fonction de ses consignes avec une retransmission de ses messages en temps réel consultables sur smartphone et tablette tactile.

Ainsi Le jeune Avocat est complètement disponible pour se concentrer sur son activité.

Quel est le premier conseil que vous lui donneriez ?

Soigner son accueil téléphonique parce que la première impression est déterminante ! En effet, l'image du Cabinet est renvoyée par son accueil téléphonique.

Autre point crucial : il doit également s'assurer que tous ses appels

soient décrochés avec un minimum d'attente sur une amplitude horaire maximum, chez Aratel la charte Qualiserv nous engage à respecter ces critères de qualité.

Pourquoi recourir à un service externalisé de secrétariat téléphonique plutôt qu'à une personne physique ?

Tout d'abord, le service externalisé d'un secrétariat téléphonique permet à l'Avocat de se concentrer sur son activité puisque des professionnels l'accompagnent.

Ensuite, il est indéniable que cela génère moins de charges fixes de personnel. Il n'a pas également à se soucier de tout l'aspect technique d'un standard téléphonique : matériel, techniques de communication adéquates etc....

C'est aussi pour l'Avocat l'assurance d'avoir une équipe formée au métier de l'accueil téléphonique. Par ailleurs, un interlocuteur privilégié l'accompagnera pour la bonne mise en place de son service et sera également présent pour suivre son dossier après sa création.

Enfin en souscrivant au service Aratel, l'Avocat bénéficie d'un accueil personnalisé bilingue 64h par semaine à partir de 64 € HT par mois.

Toutes les Offres ARATEL sur : www.aratel.fr ou 01.46.94.60.10



SOFRAPART

Partenaire des avocats depuis 30 ans

au service du CRÉATEUR d'ENTREPRISES

et de L'ENTREPRENEUR !

Avec la Carte Privilège, vous bénéficiez d'importants avantages, dans tous nos Centres d'Affaires et de Domiciliation ! Obtenez-la gratuitement sur simple demande !

LA LOCATION DE BUREAUX EQUIPES

Un réseau de 200 bureaux et salles de réunion à la location mensuelle ou ponctuelle.

50% de réduction sur le tarif location ponctuelle et
20% sur location longue durée*

www.bureaux-equipés.fr

LA DOMICILIATION D'ENTREPRISE

SOFRADOM, SDM et ABC+ un choix de 64 adresses sur Paris et sa région parisienne.

40% de commission* sur tout nouveau client domicilié conseillé par votre Cabinet

www.direct-domiciliation.com

LA PERMANENCE TELEPHONIQUE

ARATEL, un centre de réception d'appels qui s'adapte à tous les besoins de l'avocat.

Offre d'essai LIBEO* dédiée aux avocats, pendant une semaine, satisfait ou remboursé, découvrez notre service.

www.aratel.fr

* sous conditions



Le groupe réunit des sociétés de prestations de services B to B spécialisées et implantées en Ile-de-France dans les domaines de la domiciliation d'entreprise, la permanence téléphonique et la location de bureaux équipés.

Contactez nos services pour tout renseignement
01 56 93 40 05